

CAIRANNE, LE

MAIRIE  
DE  
**C A I R A N N E**

84200

Tél. : 04 90 30 82 12

Fax : 04 90 30 73 86

Courriel : cairanne.mairie@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MARS 2015**

Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire, le 27 mars à 20 H.00, salle du Conseil. Tous les Adjointes, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés.

POUVOIRS : Mme. Marie-Josée RICHAUD à M. Roger ROSSIN

Melle. Amandine ROLLIN est nommée secrétaire de séance.  
L'ordre du jour est ensuite abordé.

Monsieur le Maire fait un récapitulatif des diverses manifestations qui se dérouleront sur la Commune :

- Invitation de M. Marc ZARROUATI, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet et Jean-François MONIOTTE, Sous-Préfet de Carpentras, ainsi que les représentants des forces de Gendarmerie, pour la mise en service de la vidéoprotection, le 03 avril 2015.
- Cérémonie d'hommage aux retraités et veuves de la Gendarmerie, le dimanche 12 avril 2015.
- Remise de la Croix d'Officier du Mérite Agricole à Michel BERTHET-RAYNE, le 18 avril 2015.
- Il signale aussi que le Dr. ROMIEU a repoussé l'échéance de sa mise à la retraite, au 30 juin 2015.
- Monsieur le Maire a rencontré des personnes de l'ADAPEI (dont Cécile MILESI et Monique ALARY) qui s'occupent de l'autisme et qui ont pour projet d'ouvrir une structure (le lieu n'est pas défini pour l'instant) pour 7 enfants autistes de 3 à 6 ans. Sept personnes (dont 1 infirmière, 1 instituteur, 1 psychologue) encadreront ces enfants qui seraient accueillis à l'espace multimédia. L'Adapei devra se rapprocher de l'Ecole de Cairanne, les décisions seront prises au prochain Conseil, le 17 avril 2015.

**1. TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA STEP ET DEMANDES DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU ET AU CONSEIL GENERAL :**

M. le Maire donne la parole à M. Laurent BRUSSET qui a la charge de ce dossier. Ce dernier

fait un rapide inventaire des problèmes soulevés par les dysfonctionnements de la station, qui ont été répertoriés lors du Conseil municipal du 27 février 2015. Depuis M. le Maire et M. Laurent BRUSSET ont rencontré les services de l'Etat, Mme. Beaumont de la Police de l'Eau. Lors de cette entrevue la commune s'est engagée à faire la totalité des travaux de mises aux normes et a fourni un échéancier :

- En premier lieu, la mise à niveau de l'installation existante, entre juin et septembre 2015 :

Décanteur digesteur.....	59 461.00
Sprinkler d'alimentation du lit bactérien ....	24 458.00
Mise aux normes du clarificateur.....	4 858.76
<b>TOTAL HORS TAXES .....</b>	<b>88 777.76</b>
  
- En second lieu, travaux d'augmentation de capacité organique de l'installation en doublant son volume de lit bactérien, d'octobre 2015 à mars 2016 :

Etudes et pilotage du chantier.....	9 760,00
Ouvrage génie civil .....	34 103.00
Equipement du lit.....	43 240.52
Mise en service .....	2 000.00
<b>TOTAL HORS TAXES .....</b>	<b>89 103,52</b>

Les travaux de conformité sur notre station sont obligatoires et prioritaires pour le conseil municipal, compte tenu de l'évolution de notre document d'urbanisme qui est en cours d'élaboration sur le territoire de la Commune, le PLU se trouverait bloqué, et toutes les demandes d'urbanisme seraient refusées, si ces travaux n'étaient pas réalisés.

Compte tenu des coûts engendrés par ces travaux, Monsieur le Maire explique qu'il va solliciter le Conseil Général et l'Agence de l'eau pour obtenir des aides financières ainsi que la réserve parlementaire de M. Claude HAUT. Le conseil à l'unanimité valide le programme des travaux ainsi que toutes les aides financières sollicitées.

## **2. DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA RESTAURATION DES PEINTURES DE L'EGLISE DU VIEUX VILLAGE :**

Monsieur le Maire signale que le devis de restauration peut être augmenté de 9 % ce qui correspondrait à la somme de 34 574.80 €, au lieu des 34 000.00 € présentés, ce qui porterait la subvention de 30 % à 10 372.44 au lieu de 10 200.00 € demandés, et qu'il y a lieu de refaire la délibération. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

## **3. CESSIONS IMMOBILIERES GRAVIERE :**

Monsieur le Maire explique à ses collègues, qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération concernant la cession de la parcelle BC 632, sise route de Travaillan, quartier les Grès, d'une superficie de 2 428 m2 compte tenu d'une nouvelle proposition formulée par la SARL BIMMO. Le conseil municipal avait délibéré le 19 décembre 2014, pour un prix de 75 000 € pour trois parcelles.

Suite aux études pour la viabilisation de ces parcelles (études du sol, nettoyage, maîtrise d'œuvre...) il s'avère que les frais occasionnés par tous ces travaux, s'élèvent à environ 60 000.00 €. La SARL BIMMO a proposé à la commune d'acquérir l'intégralité de la parcelle pour la somme de 150 000.00 €, sachant qu'elle financera les frais d'études de sol préalables à la cession. Quatre lots d'une superficie comprise entre 448 et 882 M2 seront créés.

Compte tenu de la charge financière et administrative qu'engendreraient ces travaux de viabilisation pour la commune, et de l'offre faite par la SARL BIMMO, M. le Maire propose à ses collègues la vente de ce terrain aux conditions décrites ci-dessus, en précisant que l'argent reçu, sera affecté à la rénovation de la STEP. Le Conseil adopte ce projet à 13 voix pour, 1 abstention et 1 contre.

#### 4. COMPTES ADMINISTRATIFS 2014:

C'est M. Roger Rossin qui présente les comptes administratifs 2014. M. le Maire indique, que comme il se doit, il ne prendra pas part au vote de ces divers budgets et quittera la salle.

M. le Maire présente tout d'abord le compte administratif principal qui laisse apparaître les résultats suivants :

##### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement .....	929 562.61 €
Recettes de Fonctionnement .....	1 014 947.16 €
(avec reprise de l'excédent N-1 soit 108 670,79)	
Résultat de clôture.....	194 055.34 €

##### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement .....	475 189.17 €
(avec reprise du déficit N-1- soit 142 644,49)	
Recettes d'investissement.....	509 492.44 €
Résultat de clôture.....	- 108 341.22 €

##### **Reprises des restes à réaliser :**

Recettes investissements.....	20 624.00 €
-------------------------------	-------------

RESULTATS DEFINITIFS..... + 106 338.12 € d'excédent global

##### **COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT :**

##### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement .....	44 442.27 €
Recettes de fonctionnement .....	58 371.08 €
(avec reprise de l'excédent N-1 soit + 86 896,96)	
Résultat de clôture..... +	100 825.77 €

##### **INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement .....	32 940.23 €
Recettes d'investissement .....	19 099.00 €
(avec reprise de l'excédent N-1 soit 93 699,92)	
Résultat de clôture..... +	79 858.69 €

RESULTATS DEFINITIFS..... + 180 684.46 € d'excédent global

##### **COMPTE ADMINISTRATIF CCAS :**

Recettes de fonctionnement .....	853.80 €
Dépenses de fonctionnement .....	154.00 €
Excédent de fonctionnement .....	669.80 €

Monsieur le Maire quitte la salle, et c'est M. Laurent BRUSSET, 1<sup>ER</sup> adjoint, qui fait procéder au vote des 3 Comptes Administratifs 2014.

Les trois budgets sont adoptés à l'unanimité.

## **5. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014 :**

M. le Maire demande à ses collègues de délibérer sur les comptes de gestion de l'exercice 2014, concernant les budgets de la commune, de l'assainissement et du CCAS. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conforme aux écritures de notre comptabilité administrative, les trois comptes de gestion dressés par le comptable de la trésorerie sont adoptés à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur confiance et leur approbation unanime.

## **6. AFFECTATION DES RESULTATS :**

Concernant les trois budgets il convient d'affecter les résultats aux budgets primitifs 2014.

### **A. BUDGET M14 (Commune) :**

EXCEDENT DE RECETTES 2014..... 194 055,34 €

#### **AFFECTATION :**

87 717,22 € : affectés au financement des dépenses d'investissement (art. 1068) du BP 2015.

106 338,12 € : repris en recette de fonctionnement (art.002) du BP 2015.

### **B. BUDGET M49 (Assainissement) :**

EXCEDENT DE RECETTES 2014..... 100 825,77 €

#### **AFFECTATION :**

100 825,77 € : repris en recette de fonctionnement (art.002) du BP 2015.

(Sachant que le résultat de clôture de l'investissement est de + 79 858,69 € et sera affecté au 001 du BP 2015).

### **C. BUDGET CCAS :**

EXCEDENT DE RECETTES 2014..... 699,80 €

#### **AFFECTATION :**

699,80 € : repris en recette de fonctionnement (art. 002) du BP 2015.

Affectations approuvées à l'unanimité.

## **7. BUDGETS PRIMITIFS 2015 :**

### **BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE :**

M. le Maire fait une présentation détaillée des dépenses et recettes prévues pour 2015 qui s'équilibrent de la manière suivante :

En section de fonctionnement .....	1 158 290.00 €
En section d'investissement .....	766 869.00 €

### **INVESTISSEMENT :**

#### **Principales recettes inscrites au budget :**

Virement section fonctionnement.....	205 403.00
Produits de cessions.....	269 500.00
Subvention département .....	161 124.00
Subventions reportées.....	53 700.00
DETR.....	10 300.00
Réserve parlementaire .....	9 000.00
Taxe aménagement.....	9 000.00
FCTVA.....	10 711.00

#### **Principales dépenses inscrites au budget :**

Remboursement emprunts (y compris rachat crédits)	163 508.00
Frais études PLU .....	13 000.00
Acquisition mobilier (tables chaises mobilier scol).	4 300.00
Placette vieux village.....	20 000.00
Acquisition aspirateur urbain à feuilles .....	5 000.00
Réfection stade .....	4 000.00
Création jardin enfants.....	10 000.00
Acquisition petits matériels.....	2 000.00
Installation vidéoprotection.....	15 000.00
Illuminations .....	17 000.00
Acquisition débroussailleuse.....	8 000.00
Acquisition véhicule.....	14 000.00
Acquisition informatique.....	5 000.00
Clôture terrain quartier le Muzet .....	4 050.00
Aménagement bas du village .....	15 000.00
Aménagement abris bus-trottoirs-place vigneron ..	20 000.00
Réhabilitation chapelle St. Geniès.....	25 000.00
Restauration peinture Eglise .....	40 000.00
Travaux de sécurisation RD8 (2 <sup>ème</sup> tranche) .....	48 000.00
Aménagement RD8 centre village.....	95 000.00
Sécurisation cheminement piétons RD 93 .....	12 000.00
Caniveaux et réseaux.....	10 000.00
Installation radars pédagogiques .....	3 000.00
Voirie communale .....	105 000.00

Présentation faite et explications données, M. le Maire procède au vote. Le budget primitif 2015 de la Commune est adopté à l'unanimité.

## **BUDGET PRIMITIF 2015 ASSAINISSEMENT :**

Le budget assainissement s'équilibre de la manière suivante :

En section exploitation ..... 160 750.00  
En section investissement ..... 274 219.00  
Présentation faite le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité

## **BUDGET PRIMITIF 2015 CCAS**

Le budget CCAS s'élève en section de fonctionnement à la somme de 1 899.00€  
Présentation faite, M. le Maire procède au vote. Le budget primitif 2015 du CCAS est adopté à l'unanimité.

## **8. TAUX D'IMPOSITION 2015 TAXE D'HABITATION ET TAXES FONCIERES :**

Monsieur le maire présente au Conseil l'état de notification des taux d'imposition de 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti et non bâti). Il ressort que sans augmenter le taux des taxes communales, le produit des bases d'imposition de la taxe d'habitation est en augmentation de 1.06 % ; de 2.07 % sur le foncier bâti et de 0.72 % sur le foncier non bâti, qui vu la conjoncture, bénéficie d'une exonération au titre des terres agricoles de 87 000 € de bases non taxées. Cette perte est compensée par l'Etat, par le versement d'une allocation compensatrice.

Vu l'augmentation des bases, le produit attendu progresse de 1.47 %.

Monsieur le Maire, vu le contexte économique, propose au Conseil de ne pas augmenter les taux des trois taxes qui restent fixées à :

Taxe d'habitation..... 9.65 %  
Taxe foncière propriétés bâties ..... 7.96 %  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties ..... 37.98 %  
Adopté à l'unanimité.

## **9. PRISE EN CHARGE DE TICKETS DE CANTINE PAR LE CCAS :**

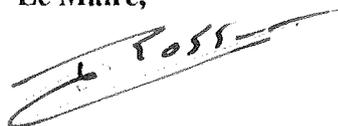
M. le Maire explique au conseil, qu'il y a lieu de prendre une délibération pour la prise en charge par le CCAS de 20 tickets de cantine pour deux familles qui se trouvent momentanément en difficulté.

1. Carnet numéroté de 5361 à 5370 pour 20.00 €
2. Carnet numéroté de 5761 à 5770 pour 20.00 €

Le Conseil Municipal, au vu de l'avis d'impôts sur les revenus 2013 de ces deux famille, décide la prise en charge des 40.00 € par le CCAS, adopté à l'unanimité.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22 H. 45

Le Maire,



La Secrétaire,